

Urbanisme - Mairie de Reignier-Esery

De: Christophe SCHONENBERGER <schonenberger74@orange.fr>
Envoyé: mercredi 6 novembre 2024 09:24.
À: Urbanisme-enquetepublique
Objet: A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (Projet de modification N°3 du PLU secteur gare)
Pièces jointes: Courrier Schonenberger.pdf



Bonjour,

Merci d'ajouter ce document au registre dématérialisé concernant l'enquête publique en cours pour le secteur gare.

Cordialement

Schonenberger Christophe
Tel: +33 (0)450434917 / +33 (0)643047157

Monsieur et Madame Schöenberger
7 rue des Jonquilles
74930 Reignier

Reignier le 05 novembre 2024

Monsieur Dominique Miscioscia
Commissaire Enquêteur
Mairie de Reignier-Esery
74930 Reignier-Esery

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons participé à une présentation par la mairie le 12 octobre 2024 concernant le projet de modification numéro 3 du PLU pour le quartier gare de Reignier- Esery.

Après avoir consulté les documents mis à disposition du public sur le site internet de la mairie, nous souhaitons vous faire part de nos commentaires concernant cette modification.

Communication :

A part la récente présentation du 12 octobre qui bien qu'utile mais trop tardive, nous n'avons pas été en mesure de nous exprimer par rapport aux changements proposés par cette modification.

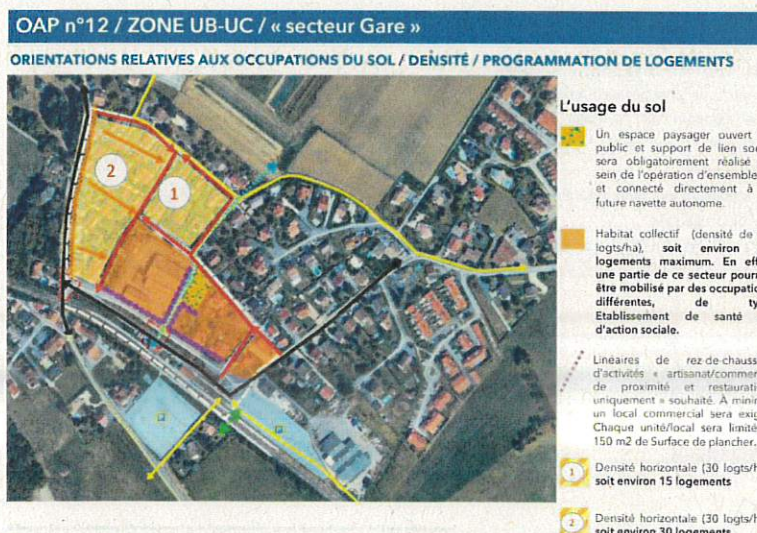
J'ai été en contact avec la mairie en 2021 dans le cadre d'un appel à une participation au comité gare. N'ayant pas été sélectionné, j'ai été inclus dans une liste de suppléants en cas de désistement pour laquelle le commentaire suivant a été mentionné : "Les personnes non retenues seront quand même invitées à participer à des ateliers concernant le projet". Il n'y a pas eu d'autres communications à ce sujet.

Nous regrettons ce manque d'information aux riverains directement concernés par ce projet.

Projet :

Nous avons constaté que celui-ci inclus un périmètre plus important que ce que nous pensions (C'est-à-dire principalement la zone d'activité anciennement "Deturche").

Ce projet aborde à la fois un aspect habitat associé à un aspect mobilité.



Nous comprenons la nécessité d'adapter le PLU pour obtenir un développement maîtrisé de la commune concernant l'habitat et les services.

Néanmoins, le besoin de densification des zones 1 et 2 nous échappe, particulièrement dans une zone de ruissèlement qui a été sujette à plusieurs inondations dont nous avons été victimes à deux reprises ces dernières années.

Nous sommes en accord avec la majorité des commentaires exprimés par les riverains sur le registre dématérialisé de cette enquête publique.

Nous sommes par ailleurs signataires du document collectif qui résume la position des riverains vis-à-vis du projet de modification.

Nous n'allons donc pas reprendre la totalité des sujets concernant l'habitat et la mobilité déjà bien documentés dans le registre dématérialisé.

Néanmoins, nous souhaitons vous faire part d'éléments spécifiques pour lesquels nous serions particulièrement impactés dans notre quotidien.

Aspect mobilité:

Nous avons constaté un changement radical de l'usage des voies de circulation (rue des Jonquilles / rue de la Pelle) avec la création à terme de voies supplémentaires ainsi que la mise en circulation d'une navette avec des espaces de circulation partagés pour piétons et cycles.

ORIENTATIONS RELATIVES À LA GESTION DES MOBILITÉS



Emplacement de notre habitation

La rue des Jonquilles était à l'origine une voie privée desservant uniquement un lotissement de villas individuelles et non une voie traversante.

Actuellement dans le domaine public, le changement d'affectation de cette voie ne nous

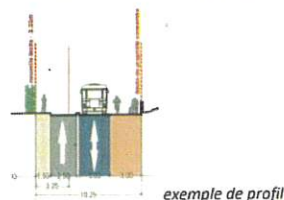
paraît pas compatible avec celle d'une voie prévue à cet effet, notamment concernant la distance des habitations par rapport à la voie, les accès à ces habitations par rapport à la circulation anticipée ainsi que le sens de circulation proposé générant un trafic supplémentaire.

L'ajout d'un emplacement réservé pour connexion structurante entre le centre-ville et la gare (navette autonome à terme)



Cet emplacement réservé présente un profil de 12 mètres de large permettant à la fois :

- Le maintien de l'actuelle rue des Jonquilles en sens unique de circulation
- L'aménagement d'un itinéraire modes actif structurant
- L'aménagement d'un espace dédié à la future navette autonome (à terme).



Le projet de transport par navette traversant la rue des Jonquilles nous interpelle particulièrement en matière de contraintes, de nuisances pour les riverains et de sécurité pour la circulation.

Le scénario suivant peut être facilement envisageable:

- Une fréquence pouvant être alignée avec les horaires de trains (chaque ½ heure, voir plus) avec 2 passages (montée et descente).
- Des horaires pouvant être de 6h à 23h / 7 jours sur 7.
- Des nuisances sonores importantes (bruit électrique pour la sécurité / possible bruit de signalisation aux intersections).

Qui accepterait une telle situation à proximité de son domicile (certains sont à moins de 10 mètres de la voie). Avec à terme une emprise sur certains terrains de résidents.

6 habitations dont la nôtre seraient directement exposées aux nuisances indiqués ci-dessus ainsi qu'à des difficultés pour accéder sans danger aux habitations.

Par ailleurs, des enfants utilisent la rue de Jonquilles et la rue de la Pelle pour aller à l'école des vents blancs chaque jour. Cela aura une incidence certaine sur la sécurité.

En considérant que le passage de ce transport puisse être effectué sur la voie existante, cela ne réduirait pas les nuisances et les risques indiqués précédemment.

Nous invitons les élus à venir constater la situation sur place.

En conclusion :

L'aspect mobilité du projet nous semble pouvoir être revisité en ayant une approche globale pour la gestion des transports vers le réseau ferroviaire depuis différents endroits de la commune en développant des modes de déplacements existants (i.e. : Proximité) ou nouveaux sur des axes de circulations prévus ou mieux adaptés à cet effet.

La partie du 'quartier gare' restant en zone UC ne nous semble pas avoir de vocation à devenir une zone urbaine et n'est pas adapté pour une circulation intensive de véhicules particuliers et de transports en commun.

Dans le cas du maintien d'une navette dans ce projet, nous souhaitons que le tracé proposé pour le passage de celle-ci soit modifié pour ne pas passer par la rue des Jonquilles.

Vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pascale et Christophe Schönenberger

